



Montant d'une caution pour une location

Par **jacky**, le 19/07/2011 à 11:04

Bonjour,
je veux louer un chalet dans les vosges pour un week end pour feter l'anniversaire de mon mari. J'ai trouvé une location pour un couchage de 35 personnes pour un montant de 790 euros du vendredi soir au dimanche soir. Cependant en lisant le contrat j'ai vu que l'on demandait une caution de 2000 euros. je voulais savoir si son montant était acceptable ou au contraire exagéré et dans quel cas le cheque de caution peut il être encaissé ?
merci cordialement

Par **cocotte1003**, le 19/07/2011 à 11:20

Bonjour, votre chèque de dépôt de garantie sera encaissé s'il y a des dégats sur le mobilier ou le chalet lors de votre fete. Un état des lieux à la remise des clés sera effectué et un autre lorsque vous rentrez les clés. Au vu des différences, le bailleur peut devoir effectuer des travaux de remise en état dont le montant sera (justificatifs financiers à l'appui) déduit de votre DG, cordialement